

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT SUR LA DÉFENSE
NATIONALE INTITULÉ « L'AIDE DU CANADA À L'UKRAINE EN PÉRIODE DE
CRISE ET DE CONFLIT ARMÉ »**

INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada a examiné soigneusement le rapport du Comité permanent de la défense nationale (le Comité) et remercie ses membres pour l'intérêt qu'ils ont manifesté pour ce dossier. Le gouvernement est conscient que les membres du Comité ont consacré beaucoup de temps à ce dossier majeur (notamment en se rendant en Ukraine en septembre 2017) et se réjouit de l'intérêt qu'ils continuent de manifester pour l'appui solide du Canada à ce pays (appui qui fait l'unanimité parmi les parlementaires).

Le gouvernement se réjouit de constater que plusieurs des recommandations du Comité vont dans le sens de l'approche privilégiée présentement par le Canada pour contribuer à la sécurité, la stabilité et la prospérité économique de l'Ukraine.

Vous trouverez ci-dessous la réponse du gouvernement aux recommandations formulées par le Comité.

RECOMMANDATION 1

Que le gouvernement du Canada continue d'offrir une instruction militaire solide aux forces armées ukrainiennes et trouve des moyens d'élargir le type d'instruction et de soutien offerts par les Forces armées canadiennes (FAC) dans le cadre de l'opération UNIFIER.

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation. L'opération UNIFIER, qui a été annoncée par le gouvernement le 14 avril 2015, a atteint sa pleine capacité opérationnelle le 5 octobre 2015. L'opération comprend le déploiement d'environ 200 membres des Forces armées canadiennes (FAC) en Ukraine chargés d'élaborer des programmes de formation militaire et de renforcement des capacités et d'assurer leur prestation. Approuvée au départ jusqu'au 31 mars 2017, l'opération a été prolongée jusqu'au 31 mars 2019 à un coût supplémentaire total de 57,75 millions de dollars sur deux ans.

L'opération UNIFIER s'articule autour de six axes : 1) formation de petites équipes; 2) formation à la neutralisation des explosifs et munitions et à l'élimination des dispositifs explosifs improvisés; 3) cours de professionnalisation de la police militaire; 4) formation médicale; 5) modernisation des systèmes logistiques; 6) formation linguistique, services d'état-major, opérations de soutien de la paix, planification des exercices et autres formations spécialisées offertes dans le cadre du Programme d'instruction et de coopération militaires du ministère de la Défense nationale. Jusqu'ici, plus de 5 100 membres des Forces armées ukrainiennes ont été formés dans le cadre de l'opération UNIFIER. La plupart des formations ont été données au Centre international de sécurité et de maintien de la paix de Starychi (Yavoriv), mais certaines

l'ont été ailleurs dans l'ouest de l'Ukraine. De plus, conformément aux besoins ukrainiens établis, les Forces armées canadiennes (FAC) et le ministère de la Défense nationale sont en train d'accroître leur aide pour appuyer le programme de réforme de la défense fort ambitieux grâce auquel l'Ukraine vise le respect des normes euroatlantiques et l'interopérabilité avec les forces de l'OTAN d'ici 2010.

L'opération UNIFIER s'inscrit dans le cadre du soutien global du gouvernement du Canada à l'Ukraine, lequel a totalisé plus de 700 millions de dollars depuis janvier 2014. Cette aide vise à appuyer l'Ukraine dans ses efforts pour maintenir sa souveraineté, sa sécurité et sa stabilité. Outre l'aide fournie dans le cadre de l'opération UNIFIER, le Canada a apporté une aide multiforme à l'Ukraine en matière de défense. Ainsi :

- Le Canada a fourni aux Forces armées ukrainiennes de l'équipement non létal valant près de 16 millions de dollars (entre août 2014 et la fin de 2016) et il s'est engagé à y affecter 7,25 millions de dollars de plus d'ici le 31 mars 2019.;
- Le Canada contribue au Conseil consultatif sur la réforme de la Défense de l'Ukraine depuis octobre 2015. En octobre 2016, il a nommé un cadre supérieur civil du MDN qui siège à ce conseil à côté d'autres représentants des pays de l'OTAN. Ce conseil a été créé pour offrir aux dirigeants ukrainiens une expertise pointue et des recommandations sur les questions liées à la réforme des institutions de la défense, conformément aux aspirations euroatlantiques de l'Ukraine;
- L'Ukraine participe au Programme d'instruction et de coopération militaire du ministère de la Défense depuis 1993. À ce jour, plus de 2 200 Ukrainiens œuvrant dans le secteur de la défense ont participé à des activités offertes dans le cadre du Programme. L'Ukraine est le plus important bénéficiaire de la formation et du financement offerts dans le cadre du Programme. Les activités du Programme sont modulées en fonction des six axes autour desquels s'articule l'opération UNIFIER (dans les limites permises par les modalités fixées par le Conseil du Trésor), tout en continuant d'appuyer la participation de l'Ukraine à des exercices militaires sans combat;
- Le Canada a versé 685 000 dollars dans le Fonds d'affectation spéciale OTAN-Ukraine consacré au commandement, au contrôle, à la communication et à l'informatique, piloté conjointement par le Canada, l'Allemagne, et le Royaume-Uni;
- Le Canada a versé 300 000 dollars dans le Fonds d'affectation spéciale OTAN-Ukraine consacré à la logistique et à la normalisation; et
- Le ministre de la Défense nationale du Canada et son homologue ukrainien ont signé, le 3 avril 2017 (à Ottawa), un accord de coopération en matière de défense qui précise les domaines dans lesquels les deux pays pourront poursuivre leur coopération (politiques et recherche en matière de défense, développement et production, instruction militaire, etc.).

RECOMMANDATION 2

Que le gouvernement du Canada renforce la contribution du Canada à la formation militaire, à la formation policière, à la formation en justice et à la formation anticorruption après l'expiration des accords de financement actuels.

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada est actif dans ces domaines, et tiendra compte de cette recommandation au moment de prendre des décisions sur le renouvellement des accords de financement en place, le cas échéant.

Le Canada offre déjà de la formation aux forces militaires et policières de l'Ukraine et de la formation dans les domaines de la justice et de la lutte contre la corruption dans le cadre de l'Opération UNIFIER. Le gouvernement est résolu à appuyer la professionnalisation du secteur de la sécurité et de la justice en Ukraine, y compris les efforts déployés pour lutter contre la corruption à tous les niveaux.

Présentement, le Canada met en œuvre des initiatives de réforme et de développement des capacités à l'appui de la Police nationale ukrainienne dans le cadre du Programme pour la stabilisation et les opérations de paix (PSOP), comme la formation des policiers et la fourniture d'équipement à la police. Ces deux initiatives s'appuient sur une série de réalisations passées et les poursuivent, comme le soutien du Canada à la création d'un service de patrouille policière (une nouvelle unité fiable au sein de Police nationale ukrainienne) et d'une académie nationale de police, premier établissement de formation policière de niveau national en Ukraine. Ces initiatives vont également dans le sens des activités de formation continue, notamment les cours de leadership et de supervision offerts aux chefs de police et le renforcement des capacités au chapitre de la sensibilisation et de la mobilisation de la population. La programmation présente et passée du PSOP va dans le sens du soutien offert dans le cadre de l'Arrangement sur la police canadienne et des efforts de renforcement des capacités dans les domaines de la justice et de la lutte contre la corruption déployés dans le cadre du Programme canadien d'aide au développement en Ukraine.

L'Arrangement sur la police civile au Canada (l'Arrangement) est un partenariat entre Affaires mondiales Canada, Sécurité publique Canada et la Gendarmerie royale du Canada. Dans le cadre de ce partenariat, des agents de la police civile du Canada sont déployés pour soutenir les opérations de paix à l'échelle internationale. L'Arrangement, dont la gestion relève du Programme pour la stabilisation et les opérations de paix (PSOP), déploie actuellement jusqu'à concurrence de 20 agents de la police civile pour soutenir la réforme de la police en Ukraine. Ces femmes et ces hommes offrent à leurs homologues ukrainiens de la formation sur les thèmes prioritaires dont il a été convenu avec les chefs de la police ukrainienne. Depuis la mise en œuvre de cette mission bilatérale en juin 2016 – la première et la plus importante effectuée par le Canada –, la formation porte sur les thèmes suivants : habiletés de base en matière de sécurité policière, techniques d'enquête de première ligne, modèles de services de police communautaires, prévention de la violence sexuelle et de la violence fondée sur le sexe et enquêtes en la matière. Les partenaires de l'Arrangement évaluent actuellement les options qui s'offrent pour étendre la mission (aussi bien son ampleur que sa portée) et étudient notamment la possibilité de mettre davantage l'accent sur des questions comme les services de police tenant compte de la situation des femmes et l'amélioration des enquêtes sur le crime grave et organisé.

Jusqu'en décembre 2020, le Canada continuera de soutenir la réforme judiciaire en Ukraine, afin de mettre en place un système judiciaire responsable, équitable et effectif, en lequel le public aura confiance, et qui adhèrera à des normes éthiques et professionnelles élevées. Des conseils d'experts seront offerts pour la sélection de juges par voie de concours fondés sur le mérite et pour la mise en place de procédures disciplinaires objectives. De l'aide ciblée sera fournie afin de mettre sur pied un tribunal supérieur chargé d'examiner les affaires de corruption aux plus hauts échelons. En 2018, le Canada continuera aussi de soutenir le système d'aide juridique responsable, transparent et accessible, qui fonctionne en toute indépendance sous l'égide du ministère de la Justice ukrainien.

Le Canada aide également l'Ukraine à devenir une société démocratique et prospère à travers le projet Déploiement de spécialistes au profit de la gouvernance et de la croissance économique. Pour ce faire, il contribue à renforcer la démocratie axée sur les citoyens et à promouvoir la croissance économique durable. Dans le domaine de la lutte contre la corruption, ce projet soutient le gouvernement de l'Ukraine relativement à l'élaboration d'un mécanisme qui permettra de traiter les plaintes liées à la corruption et de protéger les divulgateurs. Le projet a aidé l'Agence nationale de prévention de la corruption en ce qui a trait à l'approbation de politiques relatives au traitement des plaintes liées à la corruption, et il s'emploie à l'heure actuelle à mettre à l'essai, au sein d'institutions choisies du gouvernement de l'Ukraine, le mécanisme de traitement des plaintes liées à la corruption. Les premiers essais se déroulent présentement au sein du ministère de la Santé. Le but est de faire en sorte que les ministères hiérarchiques adoptent et appliquent bientôt un mécanisme de traitement des plaintes et de protection des divulgateurs. En outre, dans le domaine de la réglementation, certaines activités importantes menées dans le cadre du projet atténuent indirectement les risques de corruption. Parmi ces activités, mentionnons la modernisation de la prestation des services administratifs dans tout le pays et le développement d'une plateforme électronique destinée à appuyer le nouveau régime national de soins de santé prévu par la loi.

RECOMMANDATION 3

Que le gouvernement du Canada facilite l'établissement de relations plus solides entre les deux parlements, notamment en offrant du soutien pour la mise en place de mécanismes, d'institutions et de formation anticorruption, comme l'ont demandé les représentants ukrainiens. Le Comité recommande aussi que le gouvernement du Canada examine différentes façons d'aider l'Ukraine à créer des mécanismes semblables au vérificateur général du Canada ainsi qu'au Comité des comptes publics et au Comité de la défense nationale de la Chambre des communes du Canada.

RÉPONSE

Le gouvernement souscrit à cette recommandation. Dans le cadre de plusieurs projets en cours d'aide internationale au développement, le Canada tend la main au parlement ukrainien dans un certain nombre de domaines : soutien des efforts ukrainiens visant à ratifier la Convention d'Istanbul pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique; mobilisation d'un groupe multifactions de jeunes députés réformistes pour l'adoption de réformes électorales s'inspirant des normes reconnues et des engagements

européens; appui des efforts visant l'adoption de lois sur la transparence du financement politique.

RECOMMANDATION 4

Que le gouvernement du Canada bonifie la contribution du Canada à la mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine et envisage de déployer plus de femmes.

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada prend note de cette recommandation et souligne que le Canada soutient avec constance et vigueur le travail de la Mission de surveillance spéciale de l'OSCE en versant une quote-part au budget des opérations de la Mission ainsi que des fonds destinés au déploiement de personnel canadien pour la Mission. Le Canada accueille avec satisfaction les efforts déployés par Mission en Ukraine malgré les conditions difficiles et dangereuses croissantes qui prévalent dans l'est du pays.

Dans le cadre du Programme pour la stabilisation et les opérations de paix (PSOP), le Canada appuie le recrutement, la sélection, la formation préalable à l'affectation et le déploiement des surveillants affectés à la Mission de surveillance spéciale de l'OSCE. Les engagements financiers du Canada s'élèvent à 12,4 millions de dollars; ils financent actuellement le déploiement d'au plus 50 Canadiens qui agissent à titre de surveillants au sein de la Mission. Les membres du personnel canadien déployés remplissent différents rôles, occupant notamment des postes techniques, des postes de surveillance et des postes de supervision. Le nombre de personnes déployées dépend de différents facteurs, dont les périodes d'embauche, la date d'expiration du mandat de la Mission et la date de reconduction, la situation sur le terrain et la situation personnelle des surveillants.

En janvier 2018, il y avait 37 Canadiens déployés ou sur le point d'être déployés dans le cadre de la Mission de surveillance spéciale, le financement en place pouvant permettre le déploiement de 50 personnes. Ce dernier nombre représente environ 5 % des membres internationaux détachés à la MSO, ce qui reflète le ratio global de la contribution canadienne à l'OSCE.

Conformément aux engagements que le gouvernement du Canada a pris dans le cadre de son Programme sur les femmes, la paix et la sécurité, le Canada, par l'intermédiaire de sa délégation permanente auprès de l'OSCE à Vienne, a régulièrement plaidé en faveur d'un meilleur équilibre au sein de la Mission (de même qu'au sein de l'organisation de l'OSCE) et s'efforce d'optimiser la proportion de femmes parmi les Canadiens déployés. À l'heure actuelle, 12 des 37 Canadiens déployés sont des femmes.

RECOMMANDATION 5

Que le gouvernement du Canada fasse la promotion d'une mission de maintien de la paix des Nations-Unies en Ukraine qui respecterait l'intégrité territoriale du pays.

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada convient que toute mission de maintien de la paix des Nations Unies en Ukraine doit respecter l'intégrité territoriale du pays. Le Canada appuie les efforts internationaux visant à former un large consensus sur la création potentielle d'une mission de maintien de la paix de l'ONU dans l'est de l'Ukraine, pourvu que le mandat de cette mission reconnaisse la capacité de l'Ukraine d'exercer sa pleine souveraineté territoriale et prévoit un rôle d'importance endossé par l'ONU. Comme la Russie détient un veto sur toute éventuelle résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, il demeure difficile d'en arriver à une entente sur un tel mandat.

Le Canada n'a pas appuyé le mandat de la mission des Nations Unies proposé en septembre 2017 par la Russie, car il limitait le rôle des Nations Unies à celui de gardien des surveillants de l'OSCE et il risquait généralement de geler les lignes de conflit en place et d'empêcher le rétablissement de l'autorité de l'Ukraine sur la région du Donbass, à l'est. Ce mandat aurait porté préjudice à l'unité nationale de l'Ukraine et aurait miné sa capacité de restaurer l'ordre constitutionnel dans l'ensemble du pays.

Par conséquent, toute perspective viable d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies en Ukraine passe nécessairement par un compromis de la part de la Russie sur le mandat, la zone d'intervention et la portée de la mission. Le Canada soutient activement les efforts menés pour obtenir un accord relativement au mandat de la mission et continuera de mobiliser ses partenaires internationaux afin d'aboutir à une solution acceptable.

RECOMMANDATION 6

Que le gouvernement du Canada élargisse le soutien du Canada à la promotion de l'égalité des sexes par l'entremise du Programme de développement en Ukraine, des programmes existants des Nations Unies et des initiatives pour les femmes, la paix et la sécurité.

RÉPONSE

Le gouvernement souscrit à cette recommandation. Suivant la Politique d'aide internationale féministe du Canada (PAIF), le Canada prévoit continuer à renforcer l'efficacité et la capacité des acteurs étatiques et non étatiques (société civile et médias) de l'Ukraine à fournir des services adaptés en fonction du sexe, en appliquant une optique d'égalité entre les sexes à la mise en œuvre de la réforme du gouvernement ukrainien. À l'instar de la Suède, le Canada est déjà perçu comme un champion de l'égalité entre les sexes grâce au leadership stratégique qu'il exerce et le rôle diplomatique actif qu'il joue à cet égard – comme, par exemple, dans le cadre de la ratification de la Convention d'Istanbul (également connue sous le nom de Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique) et de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes – et il est considéré comme un ardent défenseur de l'égalité et de l'inclusion.

L'égalité entre les sexes est actuellement une considération centrale des programmes d'aide internationale du Canada en Ukraine, et tous les programmes futurs mettront l'accent sur le renforcement du pouvoir des femmes et des filles. Prenant appui sur le succès de l'Académie de leadership des femmes (qui a permis à 65 % des participantes de prendre part à des élections locales en 2015), le Canada prévoit élargir les possibilités pour la participation politique des femmes et renforcer les capacités et la portée des organisations de défense des droits des femmes qui appuient le mouvement des femmes en Ukraine.

RECOMMANDATION 7

Que le gouvernement du Canada envisage de fournir des armes létales à l'Ukraine pour lui permettre de protéger sa souveraineté contre les agressions de la Russie, pourvu que l'Ukraine démontre qu'elle travaille activement à éliminer la corruption à tous les niveaux de gouvernement.

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada est déterminé à appuyer l'Ukraine dans ses efforts pour préserver sa souveraineté, sa sécurité et sa stabilité, mais n'envisage pas de lui fournir une aide sous la forme de dons d'armes mortelles. Le gouvernement du Canada reste en contact avec le gouvernement de l'Ukraine au sujet de sa demande d'équipement militaire.

RECOMMANDATION 8

Que le gouvernement du Canada ajoute l'Ukraine à la Liste des pays désignés (armes automatiques).

RÉPONSE

Le 23 novembre 2017, le gouvernement du Canada a achevé le processus réglementaire pour modifier la Liste des pays désignés – armes automatiques (LPDAA) en y ajoutant l'Ukraine, portant ainsi à 40 le nombre des pays qui y figurent.

*La Loi sur les licences d'exportation et d'importation impose des contrôles très stricts sur l'exportation des armes à feu, des armes et des dispositifs qui sont interdits en vertu du Code criminel du Canada. Les demandes pour les licences d'exportation ne sont étudiées que dans le cas des pays qui figurent sur la LPDAA. Certains dispositifs, armes à feu, armes et composantes qui figurent sur la Liste des marchandises d'exportation contrôlée peuvent dans certains cas être exportés, mais uniquement vers des pays figurant sur la LPDAA, et livrés, mais uniquement à des consignataires gouvernementaux ou autorisés par le gouvernement. L'exportation de telles marchandises à partir du Canada n'est légale que si elle est autorisée par une licence d'exportation fournie par le ministre des Affaires étrangères en vertu de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*.*

Le fait qu'un pays figure sur la LPDAA ne garantit pas que l'exportation vers celui-ci d'armes à feu, d'armes et de dispositifs sera approuvée. Toutes les demandes présentées pour exporter des marchandises d'exportation contrôlée sont étudiées soigneusement au cas par cas pour assurer la cohérence de la politique du Canada en matière de politique étrangère et de défense.

Le gouvernement évalue notamment les risques liés à la sécurité régionale et internationale, les risques liés aux droits de la personne et la possibilité que ces marchandises puissent être utilisées à des fins non autorisées.

RECOMMANDATION 9

Que le gouvernement du Canada rétablisse la transmission d'images captées à l'aide du satellite RADARSAT-2 et entreprenne d'échanger des capacités de renseignement avec l'Ukraine.

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada prend bonne note de cette recommandation et reste déterminé à aider l'Ukraine dans ses efforts pour bâtir un pays démocratique, stable et prospère. Le Canada a partagé des produits satellitaires avec les autorités ukrainiennes pendant une année (période qui a pris fin en mai 2016) en vertu d'une entente sur les utilisations acceptables de l'imagerie et des produits. Après un examen approfondi du contexte stratégique évolutif, il a été décidé de rediriger les ressources vers d'autres secteurs et de mettre un terme à la transmission d'images satellitaires. Le Canada et l'Ukraine continuent de discuter régulièrement des besoins changeants de l'Ukraine en matière de défense et de sécurité.

RECOMMANDATION 10

Que le gouvernement du Canada encourage la collaboration entre les industries de la défense du Canada et de l'Ukraine.

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada accueille favorablement la recommandation visant à renforcer la collaboration entre les industries de la défense de l'Ukraine et du Canada. Des représentants du gouvernement canadien ont tenu des discussions avec leurs homologues ukrainiens en vue d'explorer et de déterminer des domaines d'intérêt commun et de collaboration potentielle. Ultimement, la portée de la coopération sera influencée par des facteurs commerciaux, mais les représentants gouvernementaux sont résolus à prendre des mesures pour encourager la coopération commerciale. Par exemple, le Protocole d'entente tripartite signé le 22 septembre 2017 entre la Corporation commerciale canadienne (CCC), le ministère des Territoires temporairement occupés et des Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et l'Administration étatique-régionale/Administration civilo-militaire régionale de Luhansk a été proposé comme modèle pour l'élaboration d'un protocole semblable entre la CCC et le ministère de la Défense de l'Ukraine. Le gouvernement du Canada cherchera aussi à tirer des leçons de l'expérience unique que possède l'Ukraine dans le domaine de la guerre hybride, et ce, dans l'optique d'appuyer les efforts soutenus visant à promouvoir l'innovation dans l'industrie de la défense et de rester à l'affût des technologies émergentes. Le Service des délégués commerciaux du Canada collabore étroitement avec le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes en vue de cerner des possibilités de collaboration industrielle qui répondent aux intérêts et aux objectifs des deux pays et d'assurer un environnement propice à l'essor des partenariats commerciaux.

RECOMMANDATION 11

Que le gouvernement du Canada s'engage à appuyer l'Ukraine dans ses efforts de résistance aux attaques de guerre hybride, en particulier en ce qui concerne les cyberattaques visant les systèmes gouvernementaux et les infrastructures essentielles et les campagnes de propagande et de désinformation dans les médias.

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada prend note de cette recommandation et indique qu'il demeure préoccupé par les rapports faisant état des campagnes de désinformation menées par la Russie au sujet de ses actions en Ukraine (lesquelles ciblent aussi bien le public russophone et non russophone que d'autres publics). Le gouvernement du Canada travaille avec l'OTAN et d'autres partenaires compétents pour appuyer la diffusion d'informations factuelles et objectives.

Le Canada fait partie du Comité de gestion de la plateforme hybride, qui fournit des orientations à la Plateforme OTAN-Ukraine pour la lutte contre la guerre hybride, laquelle a été établie en 2016 dans le cadre du Programme d'aide globale de l'OTAN au profit de l'Ukraine. La Lettonie, la Lituanie, la Pologne, l'Ukraine et l'OTAN sont les autres membres du Comité. En octobre 2016, la Pologne a organisé la première activité dans le cadre de la Plateforme, et d'autres pays prévoient tenir des événements liés à la guerre hybride dans un proche avenir.

En outre, dans le cadre de l'opération UNIFIER, la Force opérationnelle interarmées-Ukraine collabore avec les Forces armées ukrainiennes en vue d'améliorer notre compréhension commune de la guerre hybride.

RECOMMANDATION 12

Que le gouvernement du Canada déploie du personnel des FAC qualifié en matière de cybersécurité pour participer aux opérations de cyberdéfense ukrainiennes, notamment pour aider à surveiller et à contrer les communications connexes, la guerre hybride et les cyberattaques visant les infrastructures essentielles du pays; ainsi que pour participer aux exercices interinstitutions menés dans le but de former et de perfectionner les alliées de l'Ukraine dans la lutte contre les cybermenaces émergentes.

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada est préoccupé par le nombre grandissant de cyberintrusions en Ukraine, notamment celles visant les infrastructures civiles essentielles, comme les réseaux électriques. Le Canada appuie les mesures en matière de cybersécurité que prend l'Ukraine, y compris l'établissement d'une stratégie nationale en matière de cybersécurité, l'harmonisation des règlements du pays avec les normes de l'OTAN et de l'UE ainsi que l'amélioration de la diffusion de renseignements à l'échelle nationale sur les menaces pesant sur les infrastructures. Le déploiement d'une aide militaire dans ce domaine n'est toutefois pas envisagé pour l'instant.

Le Canada et ses principaux alliés estiment que le droit international s'applique dans le cyberspace, et ce, aussi bien en temps de paix qu'en temps de conflit armé. De plus, le Canada est favorable à l'établissement des normes internationales volontaires qui régiraient le

comportement des États dans le cyberspace, particulièrement en temps de paix. D'ailleurs, le Canada participe activement à l'élaboration de normes internationales en matière de cybersécurité dans le cadre de multiples forums internationaux, et plus particulièrement de l'OTAN. En juillet 2016, les chefs d'État des pays alliés se sont engagés à faire en sorte que l'Alliance et les États membres puissent suivre le rythme de l'évolution des cybermenaces en prenant un engagement en faveur de la cyberdéfense. Les parties à cet engagement ont formulé plusieurs promesses liées au renforcement des capacités au sein de l'Alliance, notamment :

- « Nous réaffirmons notre responsabilité nationale [...] de renforcer les moyens de cyberdéfense des infrastructures et des réseaux nationaux [...] et de travailler ensemble pour] assurer une meilleure protection de nos réseaux et [contribuer] ainsi au succès des opérations alliées ».
- « Nous saluons le travail des Alliés et de l'Union européenne sur le renforcement de la cybersécurité [...] et nous soutenons la poursuite de la coopération OTAN-UE en matière de cyberdéfense ».
- « Nous réaffirmons l'applicabilité du droit international au cyberspace et prenons acte des travaux menés au sein des organisations internationales concernées ».
- « Nous insistons sur le rôle de l'OTAN pour ce qui est de faciliter la coopération en matière de cyberdéfense, notamment dans le cadre de projets multinationaux, de formations, d'entraînements et d'exercices, ainsi que d'échanges d'informations ».
- « Nous prenons l'engagement de faire du renforcement et de l'amélioration des moyens de cyberdéfense des infrastructures et des réseaux nationaux une priorité [...de façon à renforcer] le dispositif de cyberdéfense et la résilience globale de l'Alliance ».

De plus, à travers le Programme pour la stabilisation et les opérations de paix (PSOP), le Canada (y compris les Forces armées canadiennes) continue à appuyer diverses initiatives pour répondre aux besoins de stabilisation les plus pressants de l'Ukraine : a) réforme des services de police; b) surveillance des élections et du cessez-le-feu; c) réforme parlementaire et de la gouvernance ; d) équipement militaire non létal et formation militaire ; e) cybersécurité.

RECOMMANDATION 13

Que le gouvernement du Canada annonce un plan visant à accorder ressortissants ukrainiens une exemption de visa pour l'entrée au Canada.

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada est déterminé à accueillir tous les visiteurs authentiques et à faciliter les voyages, mais n'envisage pas pour le moment de revoir l'obligation de visa pour les ressortissants de l'Ukraine. Une obligation de visa est la norme pour les citoyens de la plupart des pays. En vertu du *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*, toutes des personnes qui entrent au Canada doivent obtenir un visa de résident temporaire sauf dans les cas prescrits – comme les citoyens provenant des pays dispensés de l'obligation de visa (dont la liste figure dans le *Règlement*). La nécessité d'obtenir un visa est l'outil le plus efficace dont dispose le Canada pour détecter et empêcher la migration clandestine puisque notre pays

examine soigneusement les dossiers des personnes qui demandent un tel visa (questions relatives à la santé et à la sécurité, intention de ces personnes et capacité de respecter leurs conditions lors de leur séjour au Canada). Les décisions de lever ou d'imposer l'obligation de visa sont prises au cas par cas et en fonction d'une analyse pangouvernementale rigoureuse du pays visé par rapport à des critères exhaustifs (conditions socio-économique du pays; tendances en matière de migration; situation au chapitre des droits de la personne; documents d'identité et régime de passeports; capacités en matière de gestion des frontières; situation en matière de sécurité; etc.) énoncés dans le cadre stratégique de visas du Canada. La levée de l'obligation de visa est autorisée lorsque l'analyse conclut que les avantages qui en découlent pour le Canada et les intérêts canadiens sont supérieurs aux risques. Le Canada ne prend pas de décision relative aux visas sur la base de la réciprocité, et n'offre pas d'exemption de visa à des catégories de voyageurs spécifiques, par exemple les détenteurs d'un passeport diplomatique ou les voyageurs d'affaires.

Le gouvernement du Canada continue à surveiller de près la situation en Ukraine, mais ne prévoit pas pour l'instant revoir les obligations de visa, notamment parce que l'Ukraine ne remplit pas les critères du Canada en matière d'exemption de visa. Pour assurer une relation bilatérale positive et solide et faciliter les visites au Canada, le gouvernement canadien offre des services de visa de grande qualité pour traiter les demandes de visa des Ukrainiens (notamment des centres de demande de visa à Kiev et Lviv où les clients sont servis dans leur langue maternelle), délivre des visas pour entrées multiples valables pour dix ans et traite rapidement les demandes (8 jours en moyenne plutôt que 21 jours en moyenne dans le reste du monde). En offrant des services de qualité aux Ukrainiens qui souhaitent visiter le Canada ou y faire des affaires, le gouvernement du Canada réussit à gérer avec succès les dossiers liés aux visas avec l'Ukraine.

RECOMMANDATION 14

Que le gouvernement du Canada rétablisse l'accord sur la mobilité des jeunes avec l'Ukraine de manière à permettre à des Ukrainiens qualifiés de voyager et de travailler au Canada pour une durée pouvant aller jusqu'à un an, et ce, dans le but de consolider la coopération canado-ukrainienne sur les plans culturel et économique.

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada appuie, en principe, la recommandation du Comité relative au rétablissement du Protocole d'entente (PE) entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Ukraine concernant la mobilité des jeunes de manière à consolider la coopération canado-ukrainienne sur les plans culturel et économique.

Le Canada reconnaît qu'il est important pour les jeunes d'acquérir des expériences de travail et de voyage à l'étranger, car ces expériences offrent des possibilités uniques en termes de développement personnel et professionnel. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCD) appuie la mobilité des jeunes dans le cadre du programme Expérience internationale Canada (EIC), qui gère 34 accords sur la mobilité des jeunes¹. Le programme EIC suscite un

¹ Les accords sur la mobilité des jeunes comprennent les accords et ententes. Aux fins de la présente

intérêt considérable auprès des jeunes étrangers; toutefois, l'intérêt que portent les jeunes Canadiens à l'égard des voyages et des expériences de travail à l'étranger demeure faible. Par conséquent, le Canada s'affaire à réduire les obstacles à la participation, à mieux faire connaître le programme EIC auprès des jeunes Canadiens et de leurs influenceurs et à collaborer avec les intervenants en vue d'accroître les possibilités pour les Canadiens qui veulent aller à l'étranger. Le Canada applique également des critères pour évaluer d'éventuels accords sur la mobilité des jeunes qui mettent l'accent sur la réciprocité des possibilités pour les jeunes Canadiens.

L'Accord sur la mobilité des jeunes entre le Canada et l'Ukraine a été signé en 2010 et mis en œuvre au Canada en 2011. Près de 215 jeunes ukrainiens ont bénéficié de cet accord. Toutefois, aucun Canadien n'y a participé, car l'Accord n'a pas été mis en œuvre en Ukraine. Même si cette situation a entraîné la suspension temporaire de l'Accord en 2014, le Canada continue à travailler avec l'Ukraine en vue de cerner et de régler ces problèmes afin de pouvoir offrir de véritables possibilités pour nos jeunes.

RECOMMANDATION 15

Que le gouvernement envisage de défendre les intérêts ukrainiens dans le cadre du G7.

RÉPONSE

Le G7 continue à être un mécanisme important pour apporter un appui à l'Ukraine et manifester de la solidarité à son endroit. Soucieux d'appuyer l'Ukraine le mieux possible, le Canada a décidé de mettre la question de la crise ukrainienne à l'ordre du jour des rencontres du G7 qui se tiendront en 2018, sous sa présidence. Dans le passé, l'Ukraine a été un sujet de discussion important pour le G7, notamment lors de la rencontre des ministres des Affaires étrangères (qui s'est tenue à Lucca, en Italie, en avril 2017) et lors du Sommet des dirigeants du G7 (qui s'est tenue à Taormina, en Italie, en mai 2017). Les pays membres du G7 ont la conviction qu'une solution durable à la crise nécessite la mise en œuvre complète des engagements pris par toutes les parties dans les Accords de Minsk. De plus, ils ont parlé d'une même voix pour condamner l'annexion illégale de la péninsule de Crimée par la Russie, notamment en adoptant une politique commune de non-reconnaissance et en appuyant pleinement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Cette position commune est appuyée par les sanctions que tous les pays membres du G7 continuent d'imposer. Le G7 offre également au Canada une plateforme pour pousser plus avant sa position, à savoir que le succès des réformes menées par l'Ukraine est la meilleure voie pour consolider la souveraineté et l'unité de ce pays. Les pays membres du G7 participent tous activement au Groupe de soutien des ambassadeurs du G7, lequel cherche à pousser plus avant le processus de réforme économique de l'Ukraine en offrant des conseils et un soutien coordonné par l'intermédiaire de leurs ambassadeurs en poste à Kiev. Le Canada mettra à profit sa présidence du G7 pour travailler étroitement avec ses partenaires en vue d'établir une stratégie commune pour aider l'Ukraine à traverser la crise actuelle et appuyer ses efforts de réforme ambitieuse.

RECOMMANDATION 16

Que le gouvernement du Canada prenne part au développement des relations entre le gouvernement ukrainien et les groupes de la société civile, favorise le dialogue ouvert à cet égard et participe au renforcement des capacités des groupes de la société civile, particulièrement dans la lutte contre la corruption.

RÉPONSE

Le gouvernement est favorable à cette recommandation puisque l'appui aux organismes de la société civile (OSC) est un domaine clé de l'engagement du Canada au titre de l'aide au développement international à l'Ukraine. Ainsi, soucieux de préserver l'esprit de la Révolution de la dignité, le Canada est l'un des plus importants partisans des OSC œuvrant à l'échelon des communautés et des régions et des groupes et nouveaux acteurs démocratiques non enregistrés (y compris des particuliers qui font la promotion de l'activisme politique et civique). Le Canada continue à apporter un soutien en prenant appui sur l'activisme civique (lequel atteint présentement un niveau sans précédent) et en canalisant celui-ci de façon à renforcer les institutions démocratiques ukrainiennes, particulièrement dans les régions. Ainsi, plusieurs OSC locaux qui luttent activement contre la corruption ont réussi à imposer l'adoption de pratiques d'approvisionnement transparentes au niveau local ou à étaler sur la place publique les nombreux actes de corruption. De plus, le Canada encourage activement les administrations locales à participer à des consultations ouvertes avec les OSC locaux et d'autres intervenants en vue de développer l'économie locale et d'adopter des pratiques de gouvernance ouverte. Ainsi, le Canada comble de grandes lacunes (à travers le projet « Appui à la démocratie communautaire » du Fonds européen pour la démocratie) en appuyant un mécanisme novateur, flexible et rapide qui soutient les nouveaux OSC démocratiques œuvrant pour promouvoir la démocratie, la transparence et la primauté du droit. Ce projet a permis d'aider des OSC à mettre en place un système qui oblige les administrations locales à rendre publics tous les marchés conclus, ce qui permet d'assurer la transparence et de prévenir la corruption à l'échelon des administrations locales.

RECOMMANDATION 17

Que le gouvernement du Canada élargisse la portée des sanctions, notamment en mettant en application la *Loi sur la justice pour les victimes des dirigeants étrangers corrompus* (loi de Sergei Magnitsky), contre ceux qui ont contribué au conflit armé en Ukraine et qu'il collabore avec ses alliées, dont l'OTAN, afin que ceux-ci maintiennent leurs régimes de sanctions envers les agents russes.

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada est prêt à élargir l'éventail des mesures de sanction s'il y a lieu en collaboration avec ses partenaires et ses alliés. Soucieux de coordonner ses efforts avec ceux de ses partenaires, le Canada a imposé une vaste gamme de sanctions économiques, y compris l'établissement d'une liste (en vertu de la *Loi sur les mesures économiques spéciales*) sur laquelle figurent les noms de plus de 300 entités ou particuliers russes et ukrainiens qui ont contribué à l'annexion illégale de la Crimée par la Russie et qui continuent d'appuyer l'insurrection dans l'est de l'Ukraine. Ces mesures resteront en place jusqu'à leur levée, laquelle

sera directement liée à la mise en œuvre complète des engagements pris par la Russie dans le cadre des Accords de Minsk et au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Le gouvernement du Canada est prêt à imposer d'autres sanctions s'il y a lieu pour maintenir les pressions sur la Russie. Pour les sanctions, le Canada prend des décisions en étroite collaboration avec ses partenaires et alliés internationaux, y compris le G7, l'OTAN et l'Union européenne.

La nouvelle *Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus* et les modifications apportées à la *Loi sur les mesures économiques spéciales* donnent au Canada des outils pour sévir en cas de violations flagrantes des droits de la personne et d'actes de corruption majeurs commis partout dans le monde. Présentement, le Règlement relatif à la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus a permis d'imposer des sanctions contre 52 étrangers qui, « selon le gouverneur en conseil, sont responsables ou complices de violations graves de droits de la personne ou sont des agents publics, ou des personnes qui sont associées à de tels agents, responsables ou complices d'actes de corruption à grande échelle ». De ces 52 étrangers, 30 sont des Russes liés à l'affaire Sergei Magnitsky.

Même s'il ne s'agit pas de mesures de sanctions (à la demande du gouvernement ukrainien), le Canada continue à bloquer les biens de 18 Ukrainiens associés à l'ancien président Yanukovich en vertu de la *Loi sur le blocage des biens de dirigeants étrangers corrompus*. Cette loi permet au Canada d'appuyer les États étrangers en proie à des troubles politiques dans leurs efforts pour lutter contre la corruption puisqu'elle lui permet de bloquer temporairement les biens de dirigeants sur lesquels pèsent des allégations de corruption. Cela laisse le temps à l'État concerné de faire enquête et de poursuivre les dirigeants qui seraient corrompus, puis de présenter au Canada une demande formelle d'aide juridique mutuelle pour le recouvrement ou la confiscation des biens qui auraient été acquis par la corruption.